

Coincement sous une voiture lors d'une réparation

atelier – automobile – formation – école – institut – levage

Description du lieu de l'accident

Salle de cours pratiques d'un institut de formation à la mécanique automobile.



Victime

Un élève âgé de 18 ans en classe terminale (enseignement secondaire professionnel).



Description de l'accident

Deux élèves devaient, à titre d'exercice, enlever le moteur d'une voiture. Ils ont soulevé la voiture sur 2 crics puis l'ont placée sur deux chandelles. Un des élèves s'est glissé sous la voiture pour desserrer des écrous. Les chandelles ont glissé et la voiture est tombée sur la victime. Un des crics encore en place lui a sauvé la vie.

Causes

- Mauvaise méthode de travail: le constructeur stipule qu'il faut lever l'entièreté de la voiture et suspendre le moteur avant de desserrer les boulons. La documentation était disponible mais n'a pas été consultée.
- Manque de surveillance de la part du moniteur d'atelier: il s'agit d'une opération dangereuse que les élèves ne devraient pas effectuer seuls.
- Absence d'analyse des risques: chaque exercice pratique devrait faire l'objet d'une analyse spécifique communiquée aux participants. Ce point avait été signalé par le Service Interne de Prévention et de Protection au travail et faisait partie des actions correctives. Les responsables de l'école n'ont pas tenu compte de cette recommandation.

Mesures de prévention

- mise en place de fiches d'exercices avec une liste des risques et des mesures de prévention;
- obligation de consulter la documentation avant le travail;
- structuration de la surveillance des travaux.

Leçons essentielles

Les élèves qui effectuent des travaux pratiques (quel que soit le secteur) sont considérés comme des travailleurs. De plus, ils doivent être surveillés en permanence. Pour chaque exercice, il faut une préparation professionnelle qui intègre les risques et définit, étape par étape, les précautions à prendre. Les professeurs et leurs directeurs doivent être sensibilisés à leur rôle et leur responsabilité dans ce domaine.